



Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

Journal préliminaire – 3 novembre 2025

Le présent Journal préliminaire a pour objet de fournir à l'avance aux participants et aux participantes un certain nombre d'indications sur l'organisation et le programme de travail de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. On trouvera des informations complémentaires dans le Guide pratique à l'usage des participants (document [FCTC/COP/11/DIV/2](#)).

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties. Il paraît tous les jours ouvrables durant la Conférence en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Table des matières

Date et lieu	2
Inscription et pouvoirs	2
Badges.....	2
Interprétation et déclarations	2
Manifestations parallèles	2
Emploi du temps.....	3
Programme de travail.....	3
Réunions du Bureau.....	4
Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne	4
Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties	4
Médias sociaux	4
Questions de procédure	4
Médias	5
Courriels utiles.....	5
Annonces.....	5

Date et lieu

La onzième session de la Conférence des Parties aura lieu au Centre international de conférences de Genève (CICG). La première séance plénière s'ouvrira le lundi 17 novembre 2025 à 10 heures et la session se terminera au plus tard le samedi 22 novembre 2025 à 13 heures (heure de Genève).

Il est interdit de fumer et d'utiliser des dispositifs électroniques contenant des produits du tabac ou de la nicotine à l'intérieur, y compris dans les espaces alloués aux réunions.

Inscription et pouvoirs

L'inscription en ligne est obligatoire pour la participation à la Conférence des Parties. Les délégués et déléguées qui n'ont pas encore terminé leur inscription doivent s'inscrire sur le portail en ligne, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1016257/>. Pour connaître les instructions relatives à l'inscription en ligne, veuillez consulter la [page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties](#). Pour toute question à propos du système, veuillez envoyer un courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int.

Les pouvoirs doivent être chargés pour que le processus d'inscription puisse être validé.

Badges

Les participantes et les participants pourront retirer leur badge avant l'ouverture de la session au bureau des inscriptions situé au rez-de-chaussée du CICG. Le bureau des inscriptions sera ouvert :

- le dimanche 16 novembre de 14 heures à 17 heures ;
- du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre, de 8 heures à 18 heures ;
- le samedi 22 novembre, jusqu'à la clôture de la session.

En raison du manque de place dans la salle des plénières, un nombre de sièges sera alloué à chaque Partie en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et les délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières auront accès à des salles annexes.

Interprétation et déclarations

L'interprétation est assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe).

Les délégués et les déléguées sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration à l'adresse interpret@who.int au moins 30 minutes à l'avance afin de faciliter l'interprétation et l'établissement des procès-verbaux. Cela ne les empêche pas de s'écarter du texte qu'ils auront fourni au moment de leur intervention, mais facilite la clarté et la fiabilité de l'interprétation dans les langues officielles.

Lors de l'envoi de la déclaration par courriel merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention.

Les délégués et les déléguées sont priés d'adopter un débit de parole normal. Un débit de parole rapide risque de nuire à la clarté et à l'exactitude de l'interprétation.

Les déclarations soumises à l'avance sont considérées comme confidentielles et, aux fins des actes officiels, c'est l'intervention telle qu'elle a été prononcée qui fait foi.

Manifestations parallèles

La liste des manifestations parallèles est disponible sur la [page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties](#).

Emploi du temps

Lundi 17 novembre 2025

- 10 h 00-13 h 00 Ouverture de la session et première séance plénière
- 13 h 30-14 h 30 Table ronde ministérielle¹ organisée par la Belgique « **Le nouveau défi de la nicotine : prévenir une nouvelle vague d'addiction chez les jeunes** » (plus d'informations [ici](#)).
- 15 h 00-18 h 00 Dialogue stratégique² organisé par le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac « **Une planète en bonne santé pour un avenir en bonne santé : s'unir pour des générations sans tabac** » (plus d'informations [ici](#)). Le dialogue stratégique précédera immédiatement la deuxième séance plénière.

Du mardi 18 novembre au vendredi 21 novembre 2025

- 10 h 00-13 h 00 Séances plénières ou des commissions
- 15 h 00-18 h 00 Séances plénières ou des commissions

Samedi 22 novembre 2025

- 10 h 00-13 h 00 Séances plénières ou des commissions

Programme de travail

L'ordre du jour provisoire et l'organisation proposée des travaux pour la session figurent dans les documents [FCTC/COP/11/1](#) et [FCTC/COP/11/1 \(annoté\)](#). Le programme et le calendrier des réunions figureront dans le Journal de la Conférence des Parties, qui paraîtra quotidiennement.

Sous réserve de ce que décidera la Conférence des Parties, l'emploi du temps provisoire suivant a été défini pour le premier jour de la session :

Première séance plénière 10 h 00

- Point 1 Ouverture de la session**
- Point 1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
Documents FCTC/COP/11/1 et FCTC/COP/11/1 (annoté)
- Point 1.2 Pouvoirs des participants et participantes
Document FCTC/COP/11/2
- Point 2 Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties**
Document FCTC/COP/11/3

Deuxième séance plénière 16 h 30

- Point 3 Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général**
Document FCTC/COP/11/4

¹ La table ronde ministérielle sera diffusée sur le Web. Cette manifestation ne figurera pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

² Le dialogue stratégique sera diffusé sur le Web. Cette manifestation ne figurera pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Réunions du Bureau

Le Bureau de la Conférence des Parties se réunira le dimanche 16 novembre de 14 heures à 16 heures puis du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre de 18 h 15 à 19 heures.

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

Les groupes régionaux de la Région africaine, de la Région des Amériques, de la Région de la Méditerranée orientale, de la Région de l'Asie du Sud-Est et de la Région du Pacifique occidental tiendront des réunions informelles :

- du lundi 17 novembre au samedi 22 novembre de 8 h 30 à 9 h 30.

Les réunions informelles de la Région européenne auront lieu :

- du lundi 17 novembre au samedi 22 novembre de 9 heures à 9 h 45.

Les réunions de coordination de l'Union européenne auront lieu :

- le dimanche 16 novembre de 16 heures à 17 heures ;
- du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre de 8 heures à 9 heures, de 13 heures à 14 heures et de 18 heures à 19 heures ;
- le samedi 22 novembre de 8 heures à 9 heures et de 13 heures à 14 heures.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

L'[application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur](#) est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et les participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués et les déléguées sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties se tiendra en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire [ici](#) pour recevoir les notifications relatives à la Convention-cadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes de journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#).

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et aux déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties, aux organisations intergouvernementales internationales et aux organisations non gouvernementales internationales qui ont le statut d'observateurs auprès de la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et de participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et des participantes

La liste provisoire des participants et des participantes sera disponible sur le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#) à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu de la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le [Guide pratique à l'usage des participants](#) (FCTC/COP/11/DIV/2).
